

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

N° AS585

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 20

À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« détaillée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.